

Compte rendu de la Commission Nationale de VTT

Samedi 24 mars 2012 - Rosny sous Bois

Membres présents : Frank FILBIEN, Président de la CNVTT, Jean-Pierre BRUNI, Thomas CALLENS, Alain GHILONI, Michel HUTSEBAUT, David MOREAU, Yannick TIREL, Yvon VAUCHEZ

Assiste : Emmanuel HUBER

Absents excusés : Alexandre BALAUD, Laurence LEBOUCHER, Jean-Philippe POVEDA

ORDRE DU JOUR

1. Informations fédérales
2. Retour sur l'atelier VTT organisé à Bastia
3. Règlementation propre aux vélos de descente pour les minimes
4. Mise en place de l'Indice de Performance (modalités, conséquences, ...)
5. Harmonisation des licences VTT Descente 2013 avec l'Indice de Performance
6. Intervention de la Direction Technique Nationale
7. Labellisation des pistes permanentes de descente
8. Classement par points cross-country
9. Labellisation des Teams VTT FFC 2013
10. Règlements fédéraux 2013
11. Questions diverses

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La séance débute à 9H00.

Le Président remercie les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation, il excuse les absents et indique que Mme Isabelle GAUTHERON, Directrice Technique Nationale, légèrement souffrante, ne pourra malheureusement pas participer à la réunion.

Se faisant le relais de M. David DOUILLET, Ministre des Sports, qui s'est adressé le 21 mars au monde sportif pour demander que soit observée une minute de silence dans toutes les rencontres organisées du 22 au 25 mars en mémoire des victimes des tueries de Montauban et de Toulouse, le Président demande qu'il en soit de même en ce début de réunion.

2. INFORMATIONS FÉDÉRALES

Préambule

Le Président rappelle aux membres de la Commission qu'il s'agit de la dernière réunion de la CNVTT au siège fédéral pour l'olympiade en cours. Comme de coutume, la prochaine réunion se tiendra aux Gets, dans le cadre des Championnats de France de VTT.

Il tient à préciser qu'il a présenté sa candidature pour remplacer le Directeur Administratif du Comité Régional des Pays de la Loire, M. Bernard FOURNY, lorsque celui-ci fera valoir ses droits à la retraite, fin mars 2013. Cette candidature ayant été validée par les instances concernées, il ne se présentera pas aux prochaines élections fédérales, les statuts de la Fédération interdisant, à juste titre, à un salarié de la Fédération ou de l'un de ses organes déconcentrés d'être élu, à quelque niveau que ce soit, au sein de la FFC.

Par conséquent, il invite les membres de la Commission à se présenter aux futures élections, soulignant que quatre postes seront réservés au VTT au sein du Conseil Fédéral.

Statistiques sur les licences

Le Président commente les statistiques établies au 14/02. Avec 16.908 licences VTT contre 14.957 à la même date l'an dernier, le VTT progresse de 13,04% et représente 19,54% des licenciés de la Fédération. A noter que le nombre de licences avec option descente a baissé de 169 unités au profit de l'Enduro, nouvelle discipline, qui compte déjà 486 licenciés.

Il précise que le changement de procédures (édition des imprimés par les clubs, notamment) a sans doute accéléré les choses par rapport à l'an passé et qu'il convient, par conséquent, de ne pas tirer de conclusions hâtives sur les chiffres enregistrés à l'heure actuelle.

Championnats de France des Comités Régionaux 2012

Le Président fait état des modalités de mise en place des Championnats de France des Comités Régionaux en 2012, Championnats dans lesquels le VTT figure avec le coefficient maximum (4) en tant que discipline olympique.

A noter que toutes les disciplines donnant lieu à l'attribution d'un titre de '*Champion de France*' sont prises en compte, sauf les masters, y compris le relais des comités, et que le Trophée de France des Jeunes Vététistes est également intégré à ces Championnats.

Participation des coureurs non licenciés FFC aux épreuves de VTT

Le Conseil d'Administration a validé, les 20 et 21 janvier 2012, un tableau précisant clairement les conditions de participation des coureurs non licenciés FFC aux épreuves organisées sous l'égide de la Fédération, toutes disciplines confondues.

Ce tableau devrait être très prochainement mis en ligne sur le site internet fédéral et adressé à l'ensemble des comités régionaux.

La Commission se réjouit de cette avancée et note que le dernier point à résoudre concerne les compétitions de descente, les entraînements officiels se déroulant majoritairement la veille de l'épreuve, et les compétitions d'enduro où les manches peuvent s'étaler sur deux jours. L'idéal serait de pouvoir bénéficier pour ce type de manifestation d'une formule spécifique d'assurance couvrant les deux jours au lieu de la formule actuelle.

Intervention de M. Joaquim LOMBARD

Le Président indique qu'il avait invité M. Joaquim LOMBARD à participer à la réunion pour que celui-ci présente les points qui le concernaient. Ce dernier a décliné son invitation, son épouse devant accoucher dans la semaine, mais a quand même adressé une synthèse des points qu'il souhaitait aborder en réunion. M. HUBER a le plaisir d'informer les membres de la Commission que M. LOMBARD est le tout récent et heureux papa d'un petit garçon.

La Commission tient à adresser ses chaleureuses félicitations aux parents ainsi que ses vœux de santé et de bonheur au jeune Aloïs, probablement futur licencié FFC.

↳ Natura 2000

L'impact des dispositions réglementaires concernant l'organisation de manifestations sportives dans ou à proximité d'un site classé « Natura 2000 » n'est pas homogène sur le territoire national, notamment en raison de la variété des contraintes figurant dans les « listes locales » établies par les autorités préfectorales (consultable sur les sites internet des préfectures), plus ou moins contraignantes selon les départements.

La principale nouveauté est la loi Warsmann du 29 février 2012 (article 69) qui prévoit que les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par **une Charte Natura 2000** seront **dispensées d'évaluation** des incidences Natura 2000. Il y a donc un grand intérêt à signer une telle charte avec le gestionnaire du site Natura 2000 concerné.

↳ Mise en place d'un OPAESI

Via son Pôle Ressources Sports de Nature, le Ministère des Sports va prochainement mettre en place un Observatoire pour la Pérennisation et l'Accès aux Espaces, Sites et Itinéraires. Le but est de mutualiser les informations relatives à la connaissance et à la résolution des problèmes d'accès aux lieux de pratique, notamment en postant des alertes sur un site dédié.

M. LOMBARD suggère une collaboration avec Mountain Biker Foundation sur ce sujet, puisque la FFC fait partie du Conseil d'Administration de MBF, sauf si cela concerne les sites labellisés par la Fédération pour lesquels il semble plus judicieux qu'elle conserve ses prérogatives.

La Commission Nationale rejoint la position de M. LOMBARD, préconisant de s'appuyer sur MBF pour les dossiers ne relevant pas de structures affiliées.

↳ Convention avec l'Office National des Forêts

M. LOMBARD rappelle qu'une réunion s'était tenue en avril 2011 au siège fédéral entre l'ONF et la FFC afin d'évoquer la possible signature d'une convention cadre entre les deux entités. Or, à ce jour, le dossier en est toujours au même point. Des conventions locales existent, mais il n'y a pas de cadre national. La Commission estime que l'existence d'une convention cadre, après avoir réglé les points en suspens, permettrait de définir des règles générales pour les relations FFC- ONF, elle propose que M. LOMBARD reprenne contact avec l'ONF à ce sujet.

↳ Sites VTT FFC

Les Sites VTT FFC ont toujours le vent en poupe. Le réseau 2012 compte 168 sites présentant plus de 60.000 kms de parcours balisés et une trentaine de projets sont en cours. Les Assises Nationales se tiendront les 9, 10 et 11 novembre 2012 à Ambert (Auvergne).

↳ **Randonnées d'Or**

Quatorze manifestations ont reçu le label fédéral « Rando d'Or » pour 2012 et de plus en plus d'épreuves souhaitent bénéficier du label. M. LOMBARD estime qu'il ne peut être le seul à juger de la capacité de telle ou telle manifestation à accéder au label et souhaite que la Commission Nationale se prononce, au moins à titre consultatif, sur les candidatures reçues.

La Commission confirme son accord sur cette proposition, une réunion pourrait avoir lieu sur le sujet en octobre, lors du Roc d'Azur, le représentant de la Commission sera M. Alain GHILONI, plus particulièrement chargé des Sites VTT FFC au sein de la CNVTT.

3. RETOUR SUR L'ATELIER VTT ORGANISÉ A BASTIA

Le Président revient sur l'atelier VTT organisé à Bastia (cf compte rendu en annexe) en marge de l'Assemblée Générale Fédérale. Il tient à remercier M. David LAPPARTIENT d'avoir permis la tenue de cet atelier, ainsi que MM. Alain GHILONI et David MOREAU pour leur participation, et M. Christophe LAVERGNE, Directeur Juridique, pour sa présence l'après-midi.

De l'avis général, il semble que la journée ait été appréciée des participants, M. FILBIEN ayant pu répondre aux questions des délégués et ayant pris note avec soin de leurs souhaits. Ceux-ci seront, bien entendu, utilisés pour orienter les prochaines propositions de la CNVTT.

↳ **Avenir du 4X**

En ce qui concerne le 4X, M. MOREAU précise que sa présence aux Championnats du Monde de VTT 2012 tient au fait que l'organisateur a souhaité accueillir cette discipline. Ce ne sera pas nécessairement le cas l'an prochain, notamment en raison de l'arrivée du XCE (cross-country eliminator) dans le programme des Championnats du Monde.

Comme ce fut le cas pour la Coupe de France, la Commission Nationale se prononcerait pour le retrait du 4X des Championnats de France dès 2013 dans le cas où l'UCI déciderait elle-même de supprimer cette discipline du programme des Championnats du Monde.

↳ **Trophée de France des Jeunes Vététistes**

M. VAUCHEZ intervient au sujet de l'évolution des parcours de cross-country et de descente au niveau international. Il estime qu'il convient de placer des difficultés plus importantes sur les parcours proposés lors du Trophée de France des Jeunes Vététistes (pierriers, cassures, ...), tout en proposant des échappatoires, pour que nos meilleurs représentants puissent avoir une première approche de ce qui leur sera proposé lors des futures rencontres internationales.

Il indique notamment que l'habileté du coureur dans les difficultés techniques et ses capacités d'engagement sur un parcours doivent s'acquérir dans les catégories d'âge du TFJV. A partir de junior, il devient très difficile de remédier aux carences techniques des compétiteurs.

↳ **Réunion des Teams MTB UCI Elites**

M. HUTSEBAUT fait part de la réunion qui s'est tenue en marge de l'ouverture de la Coupe du Monde à Pietermaritzburg entre l'UCI et les Teams MTB UCI Elites. L'UCI a clairement affiché sa volonté de prendre en compte les remarques des meilleures équipes internationales (par exemple, systématisation de la zone de dépannage double). M. HUTSEBAUT communiquera à la CNVTT les éléments dont il pourra avoir connaissance lors des réunions à venir.

4. RÈGLEMENT DES VÉLOS DE DESCENTE POUR LES MINIMES

Compte tenu des nombreux échanges entre les personnes concernées, des remarques faites lors de l'atelier VTT à Bastia, de la réalité du terrain et des contraintes d'un contrôle aléatoire en l'absence de machine dédiée à cet usage, la Commission propose, dans la réglementation VTT des écoles de Vélo, de modifier le texte « *Jusqu'à Minimes sur une DH le débattement maximum de la fourche est de 160mm.* » par « *Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie minimes.* ».

Cet aménagement, spécifique à la descente, vient compléter les modifications validées par le Bureau Exécutif Fédéral lors de sa réunion du 31 août 2011.

M. GHILONI fait état des modifications proposées lors de la réunion de la Commission Jeunesse qui s'est tenue le mardi 20 mars. La Commission dans son ensemble, confortée par la position de la Direction Technique Nationale, se déclare **défavorable** à l'ouverture des compétitions avant l'âge de **6** ans. Par contre, l'ajout d'un chapitre relatif aux pénalités est une excellente chose, sachant qu'il conviendra de décliner les dispositifs règlementaires du Trophée de France des Jeunes Vététistes pour qu'ils puissent s'appliquer de manière plus générale.

Le Président se charge, en relation avec M. GHILONI, de rédiger le texte correspondant.

5. MISE EN PLACE DE L'INDICE DE PERFORMANCE

M. HUBER rappelle, tout d'abord, les éléments constitutifs du dossier.

L'Indice de Performance (valeur théorique affectée à chaque coureur dans chaque épreuve de descente par rapport au meilleur français) a été établi en 2011 sur la base du Championnat de France de VTT 2010. La logique aurait voulu que le système soit reconduit en 2012 selon les mêmes principes. Or, la manche finale du Championnat de France 2011 a été courue sous un véritable déluge, 190 coureurs réussissant un IP inférieur à 25 lors de la manche de placement sur le sec, mais moins de la moitié réussissant à faire de même lors de la manche finale.

M. HUBER estime qu'il serait plus juste de déterminer le niveau sportif de chaque coureur non pas sur la base du seul Championnat de France mais sur la moyenne des trois meilleures performances nationales de l'année, ces performances étant extraites des quatre Coupes de France (manche de placement et finale) et du Championnat de France (manche de placement et finale), ce qui correspond aux dix épreuves gérées directement par le siège fédéral.

Une simulation a été effectuée à partir des résultats de la saison 2011 pour déterminer l'Indice de Performance de Référence de chaque coureur sur la base de cette nouvelle méthode (cet indice vaut pour toute l'année suivante et ne change donc plus en cours de saison).

M. HUBER propose d'appliquer la nouvelle formule pour toutes les épreuves en 2012, sauf pour la finale du Championnat de France. En effet, pour cette épreuve, l'Indice de Performance sera calculé sur la base du temps du vainqueur pour lui affecter un IP égal à zéro sur cette épreuve spécifique. Pour toutes les autres compétitions, l'IP du coureur, pour la course considérée, sera calculé en fonction du temps réalisé dans l'épreuve par le coureur ayant le plus petit Indice de Performance de Référence (IPR) parmi les 5 premiers de la course.

A la fin de la saison, un nouveau calcul de l'Indice de Performance moyen de chaque coureur sera effectué sur la base des trois meilleurs IP obtenus lors des dix courses nationales de référence 2012 (pour les coureurs qui auront été classés dans au moins trois des dix épreuves concernées), il servira de référence pour les calculs sur la saison 2013.

La Commission se déclare favorable à toutes ces propositions.

A noter que cette modification ne remet pas en cause la liste, établie en début de saison, des coureurs habilités à s'engager de manière prioritaire dans les manches de la Coupe de France de descente 2012.

Toutefois, la Commission propose de mettre à jour cette liste à l'issue de la 2^{ème} manche de la Coupe de France, sur la base des résultats enregistrés lors des épreuves disputées au premier semestre. Cela permettra aux cadets 1^{ère} année ayant montré de réelles aptitudes ainsi qu'aux coureurs ayant obtenu des résultats notables lors de la première partie de la saison de pouvoir bénéficier d'un engagement prioritaire lors des deux dernières manches de la Coupe de France.

Le Président profite de l'occasion pour remercier M. Patrice AFFLATET pour le travail accompli, à titre bénévole, sur le dossier « Indice de Performance » (mise au point du système de calcul, établissement de l'Indice de Performance sur la base des résultats transmis par M. HUBER, ...).

Le siège fédéral n'étant pas en capacité, pour le moment, de prendre en charge cette gestion, M. AFFLATET a transmis deux devis à la Commission pour ses prestations de la saison 2012. La Commission estime que le devis le moins disant suffit aux besoins actuels (897,00 € TTC).

Par conséquent, celle-ci demande au siège fédéral de bien vouloir procéder au règlement de la facture correspondante, estimant qu'on ne saurait différer au-delà du raisonnable la réponse à M. AFFLATET, le devis datant du 24/01/2012.

6. HARMONISATION DES LICENCES VTT DESCENTE 2013 AVEC L'IP

Sur proposition de M. HUBER, la Commission se déclare favorable à une relation directe entre les licences VTT Descente 2013 (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) et l'Indice de Performance, les meilleurs coureurs nationaux, identifiés par leur Indice de Performance de Référence (IPR) à la fin de la saison 2012, se verront automatiquement classés en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie en 2013.

Les modalités pratiques ainsi que les seuils d'IPR à prendre en compte restent encore à définir, sachant que ces éléments devront être proposés au Conseil d'Administration des 29 et 30 juin.

7. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

↳ Championnats du Monde Marathon

Compte tenu des interrogations relatives à la participation aux Championnats du Monde de VTT Marathon organisés à Ornans, M. VAUCHEZ rappelle que sont qualifiés d'office les coureurs ayant terminé dans les 20 premiers d'une des manches des « Marathon Series » ainsi que les 50 premiers coureurs du classement général établi à l'issue de La Forestière.

En sus de ces qualifiés d'office, chaque nation dispose de 12 places (6 Dames, 6 Hommes), les coureurs concernés étant tenus de participer aux Championnats du Monde sous les couleurs de leur pays respectif. Considérant que la participation en tant que représentant de la France à ces Championnats ne peut concerner que des coureurs ayant fait preuve d'une véritable valeur sportive, M. VAUCHEZ indique que la sélection française sera établie à l'issue de La Forestière sur la base des résultats obtenus, des écarts par rapport aux vainqueurs et du classement UCI, il n'est, bien entendu, pas question de faire courir n'importe qui sous le maillot tricolore.

L'équipe de France « officielle » sera composée des meilleurs coureurs français, les autres coureurs retenus dans le cadre du quota accordé à chaque nation participeront aux épreuves sous le maillot bleu-blanc-rouge mais ne pourront prétendre à aucune prise en charge des frais correspondants (engagement, déplacement, hébergement, ...).

↳ Diplômes fédéraux

Compte tenu de la réforme des diplômes fédéraux, M. VAUCHEZ fait état de l'encadrement que la Fédération pourrait demander aux Teams VTT en 2014 (cf document en annexe).

Il précise qu'aucun changement n'est envisagé pour l'an prochain afin de laisser aux structures le temps de s'organiser, mais que la présence d'une personne titulaire du DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), salariée à temps plein ou à temps partiel, pourrait être exigée pour les Teams VTT de plus haut niveau à partir de 2014.

↳ Licences de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie 2013

Les critères d'attribution des licences de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie VTT sont sujets à modification, les propositions correspondantes devront être soumises au Conseil d'Administration des 29 et 30 juin, avec transmission des éléments correspondants au début de la semaine 24.

8. LABELLISATION DES PISTES PERMANENTES DE DESCENTE

En l'absence de Mme GAUTHERON, excusée, M. HUBER présente le projet de labellisation des pistes permanentes de descente (cf document en annexe).

S'appuyant sur l'exemple du Bike Park des Orres, il note que la fréquentation est en constante augmentation tandis que le nombre d'accidents est en net recul. De nombreuses demandes émanent désormais des stations de sports d'hiver pour obtenir un label fédéral. Il indique que la norme AFNOR - provisoire - qui aurait pu régir la labellisation des pistes permanentes de descente va prochainement arriver à terme (avril 2012) et qu'il faut maintenant choisir entre une norme AFNOR dont le coût est d'environ 14.000 € et une norme FFC à coût quasiment nul.

C'est sur ce dernier point que la Fédération s'oriente sachant que la labellisation concernera une piste (ou un ensemble de pistes) et non pas un site complet de pratique, le label s'appuie sur un « *parcours à dénivelé négatif, tracé, aménagé, balisé, signalé, contrôlé, règlementé et réservé à la pratique exclusive du VTT en descente, doté d'une signalétique spécifique.* ».

La labellisation nécessite la présence d'un cadre technique ou, à défaut, de personnes formées, les structures concernées sont les municipalités, les offices de tourisme, les clubs, ...

Le coût estimatif de la labellisation serait de l'ordre de 1.000,00 € pour la 1^{ère} piste (dont une partie reviendrait au Comité Régional concerné), puis de 300,00 € par piste supplémentaire, avec un contrôle annuel soumis à redevance, comme c'est le cas pour les Sites VTT FFC, la signalétique est déjà définie, mais le logo fédéral associé reste encore à déterminer.

9. CLASSEMENT PAR POINTS CROSS-COUNTRY

Afin de répondre aux souhaits exprimés à l'occasion de l'atelier VTT à Bastia, notamment en ce qui concerne la valorisation des épreuves FFC, la Commission propose d'établir un classement national par points pour le VTT cross-country (à titre expérimental en 2012).

Ce classement serait constitué, dans un premier temps, en prenant en compte les épreuves fédérales (quatre Coupes de France et Championnats de France) ainsi que les Championnats Régionaux pour les catégories allant de cadets à seniors, dames et hommes (masters exclus).

Un tel classement nécessite, bien sûr, la collaboration des Comités Régionaux pour que ceux-ci communiquent au siège fédéral les résultats de leurs Championnats respectifs.

Le Président propose de mener une première expérience en 2012, limitée aux épreuves citées précédemment, en affectant une grille de points avec un coefficient différent selon le niveau de l'épreuve (par exemple, coeff. 1 pour les Championnats Régionaux, coeff. 3 pour les manches de la Coupe de France et coeff. 4 pour les Championnats de France).

Le classement sera donc effectué sur **six** épreuves en tout. Si l'expérience s'avère concluante, sous réserve de validation des grilles de points et des coefficients associés, une extension pourrait être envisagée en 2013 en intégrant les épreuves inscrites au calendrier fédéral, telles que l'OFF ROAD PACA, avec le coefficient approprié (coeff. 2, par exemple).

Ce classement, dont la périodicité de mise à jour reste à définir, pourrait ensuite servir de base en 2014 pour l'affectation des licences VTT. Il devrait aussi inciter les coureurs à participer aux épreuves FFC plutôt qu'aux épreuves organisées sous l'égide de fédérations affinitaires.

10. LABELLISATION DES TEAMS VTT FFC 2013

Principes de la réforme

Les principes de la réforme répondent aux demandes exprimées au cours de la saison 2011 et réaffirmées lors de l'atelier VTT qui s'est tenu à Bastia, dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération, ainsi qu'aux contraintes matérielles (accès à l'espace Teams) rencontrées lors des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams.

Ces principes sont les suivants :

- revalorisation des teams de Division Nationale qui représentent les clubs, voire les comités départementaux ou régionaux, dans lesquels les coureurs sont formés,
- mise en place d'un système de montée / descente pour assurer le passage de DN1 en DN2 et inversement (DN2 vers DN1),
- suppression du classement scratch du Trophée de France des Teams en distinguant le classement « teams DN » du classement « teams de marque »,
- ouverture maximum aux teams de club qui peuvent, grâce au label fédéral, prétendre à des financements de la part des collectivités,
- limitation des structures de type « team de marque » sans véritable projet sportif et simplement constituées autour de quelques individus,
- réduction du nombre de teams habilités à accéder à l'espace teams officiel.

Pour rappel, 66 teams ont été labellisés en 2011 (37 teams de marque, 5 DN1 et 24 DN2).

Classement des teams dans le Trophée de France des Teams

La Commission propose d'établir cinq classements distincts :

- un classement des teams de Division Nationale 1 (toutes disciplines confondues)
- un classement des teams de Division Nationale 2 (toutes disciplines confondues)
- un classement des teams de Division Nationale 3 (toutes disciplines confondues)
- un classement des teams de Marque (cross-country et trial)
- un classement des teams de Marque (descente et 4X)

Le classement scratch (Teams de DN et Teams de Marque confondus) est supprimé ainsi que le bonus attribué aux structures participant au relais des Teams (la grille correspondante est à étendre, voire à revaloriser, afin de ne pas réduire le nombre d'équipes engagées).

A la fin de la saison, les trois premiers teams de chaque classement sont récompensés.

Teams de Division Nationale

La Commission propose la création d'un niveau « Division Nationale 3 » sans aucune contrainte de **valeur sportive**, les autres contraintes restent similaires aux autres DN, notamment en ce qui concerne l'encadrement, l'existence d'un arbitre VTT, l'organisation d'une épreuve, etc.

Le nombre de Teams de Division Nationale 1 et 2 est, pour le moment, fixé à **20** (chiffre à confirmer à la fin de la saison), soit **8** structures de DN1 et **12** structures de DN2 (*).

Toutes les autres structures sont en DN3. Seules les structures de DN1 et de DN2 ont accès à l'espace teams officiel. Les autres structures ne peuvent disposer d'un emplacement que si la configuration du site le permet (espace 'officieux') et dans la limite de la capacité d'accueil, la priorité d'accès à cet espace est gérée selon le classement obtenu l'année 'n-1'.

Le coût du label fédéral sera décroissant de DN1 à DN3 (à fixer par les instances ad hoc).

Le classement de référence pris en compte sera celui du Trophée de France des Teams.

A la fin de la saison, les **2** dernières structures du classement de DN1 passent en DN2 (sauf si elles possèdent un nombre de points supérieur à celui des structures de DN2 qui sont appelées à les remplacer), les **2** premières structures du classement de DN2 passent en DN1.

De même, les **2** dernières structures du classement de DN2 passent en DN3 (sauf si elles possèdent un nombre de points supérieur à celui des structures de DN3 qui sont appelées à les remplacer), les **2** premières structures du classement de DN3 passent en DN2.

Les effectifs des structures de DN1 doivent comporter 1 fille et 4 coureurs de moins de 23 ans, ceux des structures de DN2 doivent comporter 2 coureurs de moins de 23 ans.

Il n'y a pas de contrainte particulière d'effectif pour les DN3 (maximum 20 coureurs).

Les cas particuliers (structure qui disparaît, incapacité à respecter les effectifs requis, ...) sont tranchés par la Commission ad hoc afin de maintenir 8 DN1 et 12 DN2, quitte à faire monter, si nécessaire, des structures classées au-delà de la 2^{ème} place dans leur classement respectif.

(*) pour rappel, il y avait 29 Teams de Division Nationale en 2011

↳ Mise en place du système pour 2013

A la fin de la saison 2012, un classement spécifique aux teams de DN sera établi en intégrant toutes les structures actuelles (DN1 et DN2), toutes disciplines confondues (XC/Trial - DH/4X), en supprimant le bonus des épreuves de relais du cross-country et en affectant un coefficient multiplicateur au barème de points utilisé pour les épreuves de descente (la meilleure équipe DH devant se situer à un niveau similaire à la meilleure équipe XC).

Ce classement fera foi pour l'attribution des labels DN1, DN2 et DN3 en 2013.

Avec ce système, il ne sera plus possible d'accéder directement au label DN1 ou DN2 pour une structure nouvellement créée. Il ne semble pas utile d'imposer des critères de valeur sportive aux teams de DN1 et de DN2 dans la mesure où le maintien à leur niveau ou l'accès au niveau supérieur (pour les DN2) dépendra directement des résultats de leurs coureurs.

Pour la saison 2013, il conviendra de revaloriser la grille de points des épreuves de descente, de supprimer le bonus des épreuves de relais du cross-country et d'étendre la grille de points associée pour que les équipes conservent un réel intérêt à participer à cette épreuve.

Teams de Marque

Les Teams de Marque seront gérés sur les mêmes principes que les Teams de DN sachant qu'il sera établi ici une distinction entre les disciplines (XC/Trial - DH/4X). En effet, la spécialisation dans l'une ou l'autre des disciplines est la caractéristique principale de nombreuses structures.

Quatre types de Teams de Marque sont créés :

- les Teams de Marque Elite XC/Trial
- les Teams de Marque Elite DH/4X
- les Teams de Marque XC/Trial
- les Teams de Marque DH/4X

Les Teams de Marque bénéficiant du statut de Team MTB Elite UCI (donc, figurant dans les 15 meilleures équipes au niveau international dans leur discipline de prédilection) sont reconnus en tant que Teams de Marque Elite au niveau de la FFC, sans contrainte particulière.

A la fin de la saison, les trois premiers teams de chaque catégorie sont récompensés.

Le nombre de Teams de Marque Elite est, pour le moment, fixé à **10** par discipline (chiffre à confirmer à la fin de la saison), soit **20** structures en tout (10 XC/Trial et 10 DH/4X).

Toutes les autres structures sont Teams de Marque. Seuls les Teams de Marque Elite ont accès à l'espace teams officiel. Les autres structures ne peuvent disposer d'un emplacement que si la configuration du site le permet (espace 'officieux') et dans la limite de la capacité d'accueil, la priorité d'accès à cet espace est gérée selon le classement obtenu l'année 'n-1'.

Le coût du label fédéral sera différent selon le type de structure.

Le classement de référence pris en compte sera celui du Trophée de France des Teams.

A la fin de la saison, les **2** derniers Teams de Marque Elite passent en Teams de Marque (sauf s'ils possèdent un nombre de points supérieur à celui des structures appelées à les remplacer), les **2** premiers Teams de Marque passent en Teams de Marque Elite.

Les effectifs des structures correspondantes doivent comporter :

- Team de Marque Elite FFC (XC/Trial) 3 coureurs figurant sur la liste ELITE DTN, dont au moins un coureur en 1^{ère} catégorie
- Team de Marque Elite FFC (DH/4X) 2 coureurs figurant sur la liste ELITE DTN, dont au moins un coureur en 1^{ère} catégorie
- Team de Marque FFC (XC/Trial) 3 coureurs minimum, dont 1 coureur figurant sur la liste ELITE DTN, 2 coureurs de moins de 23 ans, pas de coureur de 3^{ème} catégorie au-delà de 22 ans
- Team de Marque FFC (DH/4X) 2 coureurs ayant un IPR minimum « national »

Les cas particuliers (structure qui disparaît, incapacité à respecter les effectifs requis, ...) sont tranchés par la Commission ad hoc afin de maintenir 10 Teams de Marque Elite dans chaque discipline, quitte à faire monter, si nécessaire, des structures classées au-delà de la 2^{ème} place dans leur classement respectif.

(*) pour rappel, il y avait 37 Teams de Marque en 2011

↳ **Mise en place du système pour 2013**

A la fin de la saison 2012, deux classements seront établis :

- Team de Marque (XC/Trial)
- Team de Marque (DH/4X)

Les **10** premières équipes de chaque classement se verront proposer l'accès au statut de Team de Marque Elite en 2013 sous réserve de répondre aux critères requis.

Toutes les autres équipes seront classées en Teams de Marque.

Les Teams de Marque Elite 2013 devront indiquer la structure juridique support de leur équipe au moment du dépôt des dossiers de labellisation. Ainsi, en cas de changement d'appellation du Team en 2014 (nouveaux sponsors, par exemple), c'est cette structure qui fera foi pour déterminer si la nouvelle équipe est bien la continuation de l'ancienne équipe.

Si ce n'est pas le cas, et même si elle est classée dans les 10 premières de sa catégorie fin 2013, la structure repassera en Team de Marque simple en 2014.

11. RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX 2013

Le Président rappelle que les modifications des règlements fédéraux (Championnats de France, Coupe de France, Trophée de France des Teams) devront être soumises - pour validation - au Conseil d'Administration lors de sa réunion des 29 et 30 juin.

Compte tenu de l'importance des réformes présentées dans ce compte rendu, il est nécessaire d'avoir un premier accord de principe de la part des instances fédérales (21 et 22 avril) avant d'envisager en détail les modifications que celles-ci engendrent dans les règlements fédéraux.

Le Président invite toutefois M. CALLENS et son groupe de travail à présenter prochainement à la Commission un règlement type de l'open free trial comme cela avait été prévu à l'issue de la réunion de la CNVTT du 15/07/2011 à Méribel.

12. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Intervention de M. GHILONI**

M. GHILONI indique qu'il a déjà été une fois à Lons le Saunier pour reconnaître les parcours du Trophée de France des Jeunes Vététistes, les épreuves se dérouleront sur le site de Montciel sauf la descente qui aura lieu à Montbrison, le relais sera organisé en centre ville. Il s'interroge sur le calendrier VTT 2013, M. MOREAU indique qu'il devrait pouvoir en disposer d'ici un mois.

↳ **Intervention de M. HUTSEBAUT**

M. HUTSEBAUT s'inquiète des tarifs demandés par ASO pour pouvoir disposer d'une place dans l'espace teams du Roc d'Azur (20.000 €), il attend de nouvelles propositions plus raisonnables à ce sujet. Il regrette le manque d'épreuves UCI en France, ce qui oblige les coureurs de haut niveau à s'expatrier pour marquer des points UCI. Il indique, enfin, que le XCE (cross-country eliminator) pourrait, après avoir été intégré au programme des Championnats du Monde 2012, faire son entrée aux Jeux Olympiques, probablement au détriment de l'Omnium, une discipline du cyclisme en remplaçant une autre.

↳ **Intervention de M. TIREL**

M. TIREL indique que les dispositions en matière d'incidence des manifestations sportives sur l'environnement (« Natura 2000 ») rendent impossible toute organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT Trial sur le site qui l'avait – si bien - accueillie en 2011.

↳ **Intervention de M. MOREAU**

M. MOREAU indique qu'un circuit trial déclaré à l'UCI va être mis en place en France courant 2012 (Trial Pro Series), probablement sur 4 manches, dont Aix les Bains, Martigues et Fréjus.

Il rappelle qu'une épreuve de XCE (cross-country eliminator) sera organisée à St Pompon dans le cadre de la 2^{ème} manche de la Coupe de France de VTT cross-country.

↳ **Intervention de M. CALLENS**

M. CALLENS indique que le règlement des Coupes du Monde de Trial a changé et que la finale à 8 coureurs sera suivie d'une super finale à 4 coureurs (les 4 premiers de la finale), tant en 20 qu'en 26 pouces, sur un tour de 4 zones. Les coureurs s'élanceront dans l'ordre inverse du classement de la finale, chaque coureur effectuera les 4 zones avant que le coureur suivant ne s'élance, la durée approximative de l'épreuve sera de 60 minutes (15 minutes par pilote).

↳ **Intervention de M. HUBER**

M. HUBER note que la manche d'ouverture de la Coupe du Monde disputée à Pietermaritzburg a vu la domination des coureurs de l'hémisphère sud. Certes, les français ont été plus efficaces qu'en 2011 mais, sur un circuit très rapide, les européens qui sont en début de saison ont bien du mal à rivaliser avec ces coureurs qui sont, eux, en pleine saison.

↳ **Intervention de M. FILBIEN**

Le Président clôture la séance en précisant qu'un résumé des propositions de la Commission sera présenté, avec les précautions oratoires nécessaires, lors de la réunion des Teams qui se tiendra à St Raphaël, dans le cadre de la manche d'ouverture de la Coupe de France de VTT.

Il indique que la prochaine réunion de la CNVTT aura lieu aux Gets, le vendredi 13 juillet, dans le cadre des Championnats de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30.

Propositions de la Commission au Conseil d'Administration des 21 et 22 avril 2012

1 - Réglementation des vélos de descente pour les minimes (page 5)

La Commission propose de modifier la réglementation concernant les vélos utilisés dans les épreuves de descente par les jeunes vététistes jusqu'à la catégorie « minimes » comme suit :
« *Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie minimes.* ».

2 - Mise en place de l'Indice de Performance (pages 5 et 6)

La Commission propose les évolutions suivantes :

- utilisation de la moyenne des trois meilleures performances nationales de l'année 'n-1' et non pas du seul Championnat de France de l'année 'n-1' pour calculer l'IP de référence (IPR)
- calcul de l'IP du coureur dans chaque épreuve de l'année 'n' à partir de l'IPR, sauf pour la manche finale du Championnat de France (IP systématiquement à zéro pour le vainqueur),
- mise à jour, à mi-saison, de la liste des coureurs habilités à s'engager en priorité en Coupe de France de descente sur la base des résultats obtenus depuis le début de l'année

3 - Mise en place d'un classement par points cross-country (pages 7 et 8)

La Commission propose de mettre en place, à titre expérimental, un classement par points sur la saison VTT 2012 en s'appuyant sur les résultats des Championnats de France, de la Coupe de France et des Championnats Régionaux de VTT cross-country olympique.

4 - Labellisation des Teams VTT FFC 2013 (pages 8, 9, 10 et 11)

La Commission propose une réforme complète de la labellisation des teams VTT FFC répondant aux souhaits exprimés par les délégués lors de l'atelier VTT à Bastia et comprenant un système de montées/descentes sollicité à plusieurs reprises par les instances fédérales.

Les détails de cette réforme figurent dans le document :

- limitation à 8 DN1 et 12 DN2 le nombre de structures pouvant accéder à l'espace teams,
- création d'un niveau DN3 (accessible sans contrainte de valeur sportive),
- création d'un classement DN1, DN2 et DN3, toutes disciplines confondues,
- mise en place d'un système de montées/descente à la fin de la saison (DN1, DN2, DN3),

- création d'un niveau « Team de Marque Elite »,
- limitation à 20 Teams de Marque Elite (10 en cross-country, 10 en descente),
- tous les autres structures sont « Team de Marque »,
- mise en place d'un système de montées/descente à la fin de la saison,
- seuls les Teams de Marque Elite peuvent accéder à l'espace teams.

Le nombre exact de teams dans chaque catégorie (8 DN1, 12 DN2, 20 Teams de Marque Elite) reste toutefois à valider d'ici la fin de la saison.